

par leurs qualités professionnelles, sont indispensables au fonctionnement de mon industrie, et d'autre part si, au point de vue religieux, je ne puis obtenir de ces contre-maîtres qu'une neutralité indifférente, que dois-je faire ?

M. l'abbé Fichaux n'hésite pas et déclare : qu'il faut se séparer du contre-maître.

L'honorable industriel qui a soulevé l'objection, précise en appuyant sur le côté délicat d'une telle mesure ; supposez, dit-il, qu'un lieu d'être une individualité, le patron ne soit que le représentant d'une collectivité, en chassant un contre-maître il ne comprend pas seulement ses intérêts, il compromet également ceux de ses commettants.

M. l'abbé Fichaux estime que si les patrons initiaient leur fils à leur profession et en faisaient des contre-maîtres capables, ils ne seraient jamais arrêtés par de semblables difficultés.

M. Gran croit que l'on ne réforme pas l'atelier au jour, qu'il faut en préparer les moyens progressivement, il estime que la création des écoles professionnelles est la seule solution pratique. (Il est fort applaudie.)

M. Harmel expose ensuite les procédures qui lui semblent les meilleures pour réunir dans un atelier industriel.

M. l'abbé Fichaux termine la séance par quelques réflexions sur l'esprit et les mesures corporatives.

TENTATIVE DE MEURTRE RUE NOTRE-DAME. — Une tentative de meurtre a mis en émoi hier, vers onze heures du matin, le personnel de la filature de MM. Lefebvre frères, rue Notre-Dame, 284. Un ouvrier, nommé Combrand, s'étant attiré une observation du contre-maître Henri par une négligence à son travail, a profité du moment où celui-ci avait le dos tourné pour lui asséner un violent coup de poing sur la tête. A peine le contre-maître avait-il eu le temps de se remettre de cette brusque attaque, que Combrand le frappa en pleine figure avec un instrument aigu, appelé pointe-carrière.

On s'empresse aussitôt autour du blessé qui perdait une grande quantité de sang. L'arme qui avait perfuré la joue, et avait bâtie quelque deau du malheureux contre-maître.

Combrand, a été arrêté et, après avoir subi un interrogatoire du commissaire de police du quartier a été conduit à la maison d'arrêt.

LA TEMPÈTE

Une violente tempête a de nouveau soufflé sur la région samedi soir. Les coups de vent se succèdent sans relâche.

A ROUBAIX, les becs de gaz se sont éteints dans un grand nombre de rues, des tuiles et des ardoises tombaient de tous côtés. Des palissades ont été renversées sur tous les points de la ville.

Une croix en pierre blanche est tombée de la toiture de l'église Saint-Martin. Le kiosque des journaux de la place Fossé-aux-Chênes, a été abattu vers dix heures. L'agent de police Cligen, qui s'était réfugié auprès, s'aperçut que le feu avait été communiqué aux journaux par le bec de gaz ; en quelques minutes, il put éteindre les flammes. Il n'y avait personne dans le kiosque au moment de l'accident.

Rue Colbert et rue de Lille, plusieurs toitures de maisons ont été complètement enlevées.

Aux portes de Barbeaux, un des arbres qui entourent le kiosque a été déraciné, et une grêle de grande taille a été versée.

Bue St-Antoine, une énorme feuille de zinc est tombée, vers huit heures, près d'un groupe d'ouvriers sans heureusement atteindre personne.

A Tournai. — Des parties de toitures ont été emportées. On ne signale aucun accident de personne.

A Lille. — Dans les faubourgs et notamment à Fives-Lille, des palissades extérieures ont été emportées par la bourrasque et des arbres ont été déracinés.

Bue Esqueremois, vers dix heures, la toiture de la maison d'un négociant en tissus a été emportée. Dans la rue Nationale, des cheminées ont été sauvées.

Dans rue Gambetta, plongée dans une profonde obscurité, le pavé était jonché d'ardoises. A Montreuil-Lille, comme mercredi dernier, les habitations ont beaucoup souffert. Vers dix heures et demie, sur la Grand'Place, un enfant de dix ans a été vivement applaudi, et M. David a reçu de tous côtés de chaleureuses félicitations.

EXTRAIT DU RAPPORT DES DÉLÉGUES TISSEURS LYONNAIS A l'Exposition d'Amsterdam

(Suite). — Voir le no d'hier.

« Par contre, il y a à Roubaix et dans les environs un grand nombre de tisseurs travaillant chez eux qu'il nous a été facile d'aller voir.

» Ils font du velours pour meuble, des articles pour robes, des draps légers, du métrino. Nous avons vu un métier de velours cannelé, 4 chemins, 36 fers au pouce, 3 coups sur le fer, payé à l'ouvrage, 4 fr. et 5 fr. en liseré. Un métier identique à 40 fers au pouce, 3 coups sur le fer, payé 5 fr. la journée d'un mètre. Un métier de drap léger, payé 1 fr. 20, l'ouvrier faisant 4 mètres par jour, en compte de chaîne plus forte était payé 1 fr. 80 et on en faisait aussi. Quelques métiers d'articles légers pour robes, payés depuis 30 centimes jusqu'à 80 centimes, en partie menés par des ouvrières gagnant de 2 à 3 fr. par jour. Un métier de velours façonné pour meuble, 1.200 bobines à 1 fr. 50 de laine, 16 fers au pouce payé 4 fr. 25, et quantité d'autres métiers qu'il serait superflu de citer.

» Comme les ouvriers travaillant chez eux ne fournissent que leur métier, que le montage comprend la mécanique, le corps ou le remise à part aux fabricants, ils ne sont pas plus payés que la fabrique et ne gagnent pas davantage ; seulement ils travaillent au milieu de leur famille, jouissent d'une liberté plus grande et sont plus indépendants.

» Nous avons donc la part des fabricants, principalement ceux qui emploient le métier mécanique, se servaient de la mécanique Vincenti. Nous sommes allés rendre visite à ce citoyen, que beaucoup de Lyonnais connaissent au moins de nom. M. Vincenti possède à Roubaix un établissement considérable pour la construction de ces mécaniques.

» Dans une causerie intime où, après avoir parlé de la situation du tissage et des efforts faits de toute part pour perfectionner les moyens de fabrication, ainsi que des causes qui avaient empêché la vulgarisation de son système à Lyon, M. Vincenti m'a fait connaître un procédé de repiqueuse des cartons, lui permettant de repiquer un dessin, avec des cartons Vincenti, en carton Jacquard, et vies vives, permettant au fabricant

de l'employer indifféremment la mécanique Jacquard et celle Vincenti.

» Nous avons quitté M. Vincenti enchantés de son accueil et des renseignements qu'il a bien voulu nous donner. »

(A suivre).

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 26 Janvier 1884.

M. Malfait, de Roubaix, sortant d'un cabaret de cette ville, voulut solder ses consommations ; mais, par suite d'un faux mouvement, son portemonnaie lui échappa des mains et le contenu se répandit sur le parquet.

Les consommateurs aidèrent Malfait à ramasser son argent, mais une pièce d'or de vingt francs manqua à l'appel.

Un vieux, Adolphe Giret, s'était monté plein de zèle pour rechercher la pièce introuvable et qu'on découvrit le lendemain dans ses poches.

Il paiera ce vol de trois mois d'emprisonnement.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

Quatre mois de prison contre Victor Richard de Touscros prévenu de coups et blessures.

3 mois de prison contre Louis Braus de Tourcoing pour vol de chemises et d'un pantalon.

8 jours de prison contre Emile Derou de Roubaix pour outrage public à la pudeur.

1 mois de prison contre Théodore Cattilien de Roubaix pour rébellion.

MATRIE CURÉ.

La Sœur de Charité. — Vendredi matin, vers onze heures trente, la voiture de place n° 3400, dans laquelle se trouvait une Sœur de Charité, traversait la place du Théâtre-Français. Lorsque la fiacre fut arrivée à la hauteur des deux fontaines, le cocher ne put se garer à temps pour laisser passer l'omnibus n° 750, ligne gare Saint-Lazare. Les branards du lourd véhicule heurtèrent le fiacre et défoncèrent la caisse. On s'empresse de retirer la Sœur de Charité, le visage labouré par des éclats de verre,

La blessée, transportée dans une pharmacie voisine, y reçut les premiers soins, et comme on lui faisait observer que le pansement serait long à cause du verre qui fallait retirer, la courageuse Sœur insista pour qu'on abrégât les soins, quitte à les reprendre plus tard. Une personne lui ayant demandé pourquoi elle était si pressée, lorsqu'un pansement imparfait pouvait peut-être entraîner la perte de la vue, la Sœur répondit simplement :

— Mes pauvres m'attendent...

Les « Bidards ». — Mlle Josephine Daire, l'heureuse gagnante du gros lot de 100,000 fr. à la loterie des Arts décoratifs, est arrivée, hier matin, à Paris, pour en toucher le montant. Elle est rendue depuis par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui lui a remis un chèque de 100,000 francs à toucher à la Banque de France.

Mlle Daire était accompagnée de son père, gendre du célèbre architecte H. J. Deneux.

Le jeune couple a été accueilli par le maître d'hôtel Isotta, qui leur a réservé une chambre au 2^{me} étage, au 1^{er} étage de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, a été dissoute.

Les amis et connaissances de la famille CATTEAU DELADEFERRE, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Delaferre, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille BOUILLOT-HAZARD, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Hazard, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille BRUGUET-SORTEL, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Gustave Bruguet, décédé à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille CATTEAU DELADEFERRE, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Delaferre, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures, ont été informés de l'acte de mort par M. Henri Avelen, directeur de la loterie, qui leur a remis une invitation à l'assemblée de la maison mortuaire, rue Sainte-Elizabeth, à Roubaix, le 24 janvier, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEZAY-DELLALUCIN, qui, par ouï-eu, n'avaient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Auguste Lezay-Dellalucin, décédé à Roubaix, le 21 janvier, à 10 heures,